



**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU
CAMBRESIS**

Première convocation en date du seize juin deux mille vingt-trois adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Le vingt-deux juin deux mille vingt-trois les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis se sont réunis, à 10h00, en salle Matisse, espace Cambresis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

17 membres sont présents, le quorum est atteint.

Membres présents (17)

1. Madame DEPREZ Marie-José, Clary
2. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
3. Monsieur DEVILLERS, Cambrai représenté
Madame SAYDON
4. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
5. Monsieur DOBREMETS, Cambrai représenté
Monsieur IVANEC
6. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
7. Monsieur DUEZ Pascal, Villers en Cauchies
8. Monsieur ESCARTIN Didier, Vice- Président au Pays, Escarmain
9. Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
10. Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambresis
11. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
12. Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières
Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac
13. Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au Pays, Montay
14. Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles
15. Madame RICHOMME Liliane, Caudry
16. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt Saint Oile
17. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays

Membres excusés

Membres du Bureau

- Monsieur BASQUIN Alexandre, Vice-Président au Pays, Avesnes lez Aubert
- Monsieur BISIAUX Christophe, Capelle sur Ecaillon
- Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
- Monsieur COQUELLE Guy, Proville
- Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
- Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame suppléé par Monsieur DOBREMETS

- Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes
- Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry
- Monsieur QUONIOU Henri, Saint Souplet
- Madame SAYDON Laurence, Cambrai suppléée par Monsieur DEVILLERS

Présidents des EPCI

- Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
- Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambresis, CA2C
- Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC

- Monsieur MESSIEN, Président du conseil de développement

Objet : Avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rieux-en-Cambrésis

Vu la délibération du 23 novembre 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis,

Vu la délibération du 04 Novembre 2020 déléguant du Comité Syndical au Bureau, les avis sur les PLU arrêtés,

Conformément à l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme relatif à l'avis des Personnes Publiques Associées,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rieux-en-Cambrésis arrêté en date du 25 mars 2023

Vu l'avis proposé par la commission urbanisme à la suite de l'examen du projet de PLU de Rieux-en-Cambrésis en date du 19 juin 2023

Le Bureau du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis, après en avoir délibéré émet à l'unanimité un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Rieux-en-Cambrésis.

Cette décision est cependant soumise à la réalisation de modifications liées à des incompatibilités mineures :

- Les différentes pièces du dossier doivent être mises en cohérence notamment concernant l'objectif démographique, les besoins en logements, la densité, les justifications de la zone UE, le patrimoine bâti et naturel ainsi que les risques ;
- Le rapport de présentation mériterait d'être complété pour mieux justifier de la préservation de la ressource en eau et des prescriptions visant à limiter le développement éolien ;
- Le règlement pourrait être ajusté pour garantir un minimum d'espace vert sur chaque parcelle, sans dérogation possible via l'utilisation de matériaux drainant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,



Sylvain TRANOY

Publié le - 5 JUIL. 2023

certifié exécutoire le 5. JUIL. 2023

